

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 35-315-1923 Passage.

n° 35-315-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 février 1923

Numéro JO

n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro

28 février 1923

### TEXTE INTÉGRAL

est autorisé le remboursement à M. Wargniez, de la somme de 1.443 frs 05 représentant le prix du passage en 2e classe de Colombo à Djibouti et les frais de chemin de fer de Pondichéry à Colombe de son fils René, dont il a fait l'avance.